

Rapport de la Commission chargée d'examiner le préavis no. 03/19
« Demande d'un crédit d'ouvrage de CHF2'400'000.00 pour
la requalification du tronçon de la route cantonale RC1A-Etape 3
(Secteur Tir Fédéral-Venoge) »

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

La commission s'est réunie le 20 mars 2019 à 20h30 dans la salle des commissions et s'est constituée de la manière suivante :

Présidente : Mme Alice Kaeser-Moser (ASSE)

Membres : M. Cédric Glauser (ICD)
Mme Claude Probst (ASSE)
M. Nicolas Weber (ASSE)

Rapporteur : Mme Carole Graetzel (ICD)

La Municipalité est représentée par M. Pierre-Yves Brandt.

Représentant de la DGMR : M. Filippo Della Croce

M. le Municipal Pierre-Yves Brandt souhaite la bienvenue à tous les commissaires et présente M. Filippo Della Croce, chef de projet, représentant de la DGMR.

La Présidente, Alice Kaeser-Moser, remercie Monsieur Della Croce d'être présent pour cette séance de commission afin de répondre à nos questions sur l'étape 3 de la requalification de la route cantonale, (secteur Tir Fédéral-Venoge) et l'invite à nous expliquer globalement le projet.

Les questions et préoccupations des commissaires et celles reçues d'autres membres du conseil sont posées et débattues durant cette présentation autour des plans de cette 3^{ème} étape de requalification de la RC1.

RÉSUMÉ DES DISSCUSSIONS

1° SÉCURITÉ : « PASSAGES PIETONS ET ARRETS DE BUS »

La discussion est vive, surtout en ce qui concerne la sécurité et l'éclairage pour cette nouvelle étape de requalification. M. Weber insiste pour que les aménagements sécuritaires demandés pour les deux tronçons de la 1^{ère} et de la 2^{ème} étape soient effectués avant d'entamer la 3^{ème} étape et que l'on tienne compte des expériences précédentes pour améliorer celle-ci. Les commissaires sont intéressés à connaître les raisons pour lesquelles les emplacements des arrêts de bus (Ochettaz) ont été décalés et surtout pourquoi un seul passage piéton a été prévu pour traverser la route cantonale, alors que les arrêts de bus se situent de part et d'autre du carrefour. M. Brandt et M. Della Croce nous répondent qu'il est préférable de décaler les arrêts afin d'avoir une meilleure vision du trafic et de maintenir la fluidité sur la route cantonale en limitant les passages piétons. Les mouvements de tourner-à-gauche des chemins de l'Ormet et de l'Ochettaz restent interdits et la mise en place d'un filot central est prévu pour sécuriser cette interdiction.

La commission s'inquiète de la sécurité et des coûts pour la Commune, au niveau des passages piétons en général, plus particulièrement au niveau du Chemin de l'Ochettaz. Elle n'est pas tout à fait convaincue que cette solution de décaler les arrêts de bus, à cet endroit, soit la meilleure.

2° SÉCURITÉ : « VISIBILITÉ »

Les commissaires engagent la discussion sur la sécurité et la visibilité des giratoires et des îlots protégeant les passages piétons. Ils insistent pour que ceux-ci soient mieux signalés par des marquages en peinture et des catadioptrés ou autres systèmes tels des Leds,

La possibilité de choisir un éclairage variable en intensité est aussi discutée. Le Municipal, M. Brandt prend note de cette observation et assure à la commission que cette variante sera demandée aux SIL qui effectue l'étude du projet d'éclairage.

La commission demande que pendant les travaux, le chantier soit suffisamment éclairé pour éviter des accidents. M. Della Croce prend note de cette demande.

3° POSSIBILITÉS DE MODIFICATIONS DU PROJET

Suite à une demande reçue de M. Hanlon, présentée par M. Glauser, les membres de la commission abordent les possibilités de changements ou modifications envisageables à ce stade du projet. En effet la proposition de M. Hanlon envisage de faire une modification afin de poser un giratoire au niveau du chemin de l'Ochettaz. Il est clair que malheureusement, cette demande aurait dû être faite soit pendant la mise à l'enquête soit pendant les échanges entre la Municipalité et la DGMR et d'autres parties concernées (associations, etc..). Comme déjà mentionné ci-dessus, il est trop tard pour songer à faire de telles modifications. Hormis le fait que cette proposition arrive trop tard dans l'échéancier du projet et qu'elle aurait été difficile à réaliser, même en achetant du terrain du côté St-Sulpice, car il n'y a tout simplement pas assez de place. Elle a également été écartée par la Municipalité pour conserver le caractère résidentiel de cette rue étroite et ne pas transformer le chemin de

l'Ochettaz en rue de desserte pour le village en direction de la RC1. C'est pour ces mêmes raisons, de place et de configuration du carrefour que l'idée de faire un giratoire au carrefour du Pré-Fleuri a été abandonnée. Le Canton prend à sa charge les frais pour mettre un nouveau système de signalisation en place plus adapté et qui permettra de fluidifier le trafic.

Suite à cet échange, il est maintenant bien clair pour tous qu'à ce stade du projet, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'apporter de grandes modifications aux plans actuels, mais nous pourrions avoir la possibilité d'agir pour des modifications au niveau sécuritaire, éclairage, plantations, etc.

Alice Kaeser lit une lettre rédigée par M. del Boca demandant des clarifications sur l'éclairage.

M. Brandt explique que les SIL ont été choisis par Ecublens et St-Sulpice pour effectuer l'étude du projet d'éclairage et avoir le meilleur rapport qualité/prix. Le choix final des équipements d'éclairage sera bien entendu fait par les communes.

4° ÉCONOMIES POSSIBLES

Le projet initial prévoyait un aménagement paysagé de la bande centrale ainsi que des accotements nettement plus importants, mais il a été remplacé à la demande des communes (voir point 3.10 du préavis) par de la prairie naturelle pour une question de coût. Une économie de CHF 500'000.-, la moitié du coût initial.

Le reste des coûts sont liés principalement à la création et au renouvellement des infrastructures routières et sont difficilement compressibles.

5° CLÉ DE RÉPARTITION DES COÛTS ET FINANCEMENT

St-Sulpice participe à environ 11,2% du financement de cette requalification. Ecublens à 5,4%. La clé de la répartition des coûts entre les deux communes concernées et le Canton a été signée par les 3 parties concernées (comme indiqué dans le préavis au point 5.1). Cette clé de répartition sera identique pour la répartition des subventions de la Confédération.

La Municipalité est en train de négocier avec le Canton les modalités de règlement des coûts de l'ouvrage. Elle étudie également le meilleur mode de financement de ce projet, soit par voie d'un emprunt qui pourra être amorti au fur et à mesure, soit par utilisation des réserves dans la trésorerie de la caisse communale.

En l'état actuel des négociations avec le Canton, on ne sait pas encore quand les subventions de la Confédération entreront dans les caisses communales, mais ces contributions vont diminuer le coût global de la participation aux travaux pour St-Sulpice d'un montant d'environ CHF 220'000.00

La commission demande à la Municipalité et au représentant de la DGMR ce qui se passerait si le Conseil communal rejette le financement de ce projet. La réponse est tout simplement que cette partie de la requalification ne se fera pas. La DGMR (ou le canton) ne peut pas obliger la commune de St-Sulpice à payer cette facture. Par contre, si l'on renvoie ces travaux à dans 5 ans, par exemple, il est fort probable que la route soit reclassée en zone urbaine, vu le développement de l'Ouest lausannois, et devienne ainsi à la charge de notre commune !

M. Della Croce donne, ici, l'exemple de l'avenue du Tir Fédéral qui est dans ce cas et donc avec des travaux entièrement à la charge d'Ecublens.

6° AUTRES INFRASTRUCTURES ET QUESTIONS HORS PRÉAVIS

La question à propos de la future implantation de la RTS sur le campus de l'EPFL et les modifications qui seront éventuellement nécessaires au niveau du giratoire du chemin du Pâqueret a été abordée, mais M. Della Croce n'a pas pu nous répondre car il ne fait pas partie du groupe concerné par ces travaux.

En réponse à une des questions posées par M. Hanlon, la modification des tracés des lignes de bus 31 et/ou 701 n'est pas du domaine de la DGMR. Et cela ne concerne pas ce préavis, la question pourra être reprise par le Conseil communal par le biais de question, motion ou postulat pour demander à la Municipalité de se pencher sur cette idée et d'examiner les coûts et les avantages et désavantages relatifs à ces changements. Il est possible que le transfert de la ligne 701 sur la RC1 diminue le nombre de km exclusivement sur la commune et apporte une baisse des coûts à la charge de St-Sulpice. M. Brandt va se renseigner pour avoir une idée de cette baisse des coûts et en informera le Conseil communal. Dans le cadre de cette discussion, les commissaires demandent à la Municipalité, de chercher à diminuer le transit des véhicules sur la rue du Centre et ainsi que les coûts liés aux lignes de bus pour la commune.

Il ressort également de la discussion que la requalification de ce tronçon ne va pas résoudre les problèmes du trafic de la rue du Centre, ceci reste en marge de la discussion, mais trouve tout de même sa place dans ce rapport à titre informatif. L'espoir est que certains usagers vont être amenés à plutôt emprunter la partie de la rue de Centre vers le Laviau et sortir par le giratoire au niveau de Vallaire. En lien avec cette question de transit à travers le village, la discussion s'engage quelques instants sur les options envisagées par la Municipalité pour améliorer la situation actuelle. La possibilité de rendre la rue du Centre zone 20km/h ou celle de mettre l'Ochettaz en zone « bordiers autorisés » sont parmi les propositions qui pourraient être mises en place.

La Présidente, remercie M. Della Croce et M. Brandt pour leurs explications. Ces derniers ont bien pris note que les membres de la commission et du Conseil communal veulent un regard « vigilant » sur les travaux qui seront mis en œuvre afin d'éviter que les erreurs des étapes 1 et 2 ne se reproduisent. Les commissionnaires insistent également sur la volonté de ne pas empêcher l'étape 3 d'être réalisée malgré les corrections au niveau de l'éclairage et de la sécurité qui n'ont pas encore été effectuées sur les 2 premières étapes.

La commission émet le souhait qu'à l'avenir, pour ce type de projet qui s'étend sur plusieurs années et qui nécessite notamment des consultations publiques et des mises à l'enquête, le Conseil communal soit informé au fur et à mesure de l'élaboration du projet. Ceci pour que les membres du Conseil communal puissent déjà faire part de leurs intérêts, questions et soucis plus en amont en tant que membre du Conseil et pas seulement dans les phases de consultations publiques. Cela permettra aussi d'éviter que les conseillers qui participent à de telles commissions ne se sentent mis devant le fait accompli et n'aient d'autre choix que d'accepter ou refuser le préavis.

Dans le cas présent, tous les commissaires sont d'avis que la requalification de ce tronçon est nécessaire, mais ils insistent sur le souhait que le Conseil communal soit mieux informé et plus tôt dans la procédure pour d'autres projets à l'avenir.

Après le départ du Municipal M. Brandt et de M. Della Croce la commission reprend rapidement point par point le préavis pour faire la synthèse des discussions et valider le point de vue de chaque commissionnaire. Il est relevé ci-dessous, à l'intention des membres du Conseil, les points importants et les compléments d'information reçus lors de la commission :

- 1) l'idée de cette requalification est de favoriser la mobilité douce et l'utilisation des transports publics (bus), de fluidifier sensiblement le trafic sur ce tronçon et d'améliorer la sécurité. Il entre dans la planification prévue par le PALM de la requalification de la route cantonale jusqu'à St-Prex.

Pour rappel : nous sommes engagés dans un accord pour l'avenir du PALM et devons le respecter

- 2) L'état de la chaussée est déplorable ainsi que la protection contre le bruit, car le revêtement n'est pas adapté. Les piétons et cyclistes sont en danger sur cette route dans son état actuel.
- 3) La collecte et le traitement des eaux de chaussée doivent être repris. Les coûts d'entretien des conduites seront à la charge du canton.
- 4) Les discussions ont été nourries autour de différents types d'éclairage et le fait qu'il ne soit pas seulement nécessaire de donner une bonne visibilité aux usagers de la route et des pistes mixtes mobilité douce mais aussi de respecter le voisinage pour qu'il y ait le moins possible de pollution lumineuse.
- 5) Pour les bandes mixtes piétons/vélos également les commissionnaires ont soulevé différentes questions et problématiques autour de la sécurité sur ces pistes surtout avec le nombre croissant des vélos, trottinettes, et engins électriques qui peuvent rouler à plus de 40Km/h. La question de comment résoudre ces problèmes liés à ce genre de motorisation a été posée à notre Municipal.

Quelques suggestions paraissent pertinentes, dont :

- mettre une limite de vitesse pour l'usage de ces pistes

- une meilleure signalisation des sens interdits (par des marquages et pas seulement des panneaux)

- de la sensibilisation (campagnes) du public comment se comporter sur ce genre de piste mixte, etc.

Il y a certains endroits sur les plans actuels où les vélos doivent réintégrer la chaussée principale avant de réintégrer à nouveau la piste cyclable. Ces accès sont considérés comme dangereux mais étaient inévitables vu les contraintes de l'espace. (Il n'y avait pas assez de place pour passer derrière l'arrêt de bus).

- 6) Presque toutes les expropriations de terrain et oppositions ont déjà été réglées par le Canton.

- 7) Avant de commencer les travaux pour créer le giratoire de Vallaire le planning des travaux prévoit de commencer par l'élargissement du Pont de la Venoge. La DGMR a travaillé étroitement avec la DGE et Pro Natura pour protéger l'environnement de la Venoge. Cette phase des travaux sera terminée avant que le giratoire de Vallaire ne soit créé. Les travaux de création de ce giratoire devront durer environ 4 mois pendant ce temps, l'accès aux habitations sera garanti. Une route temporaire devant le restaurant chinois sera mise en place pour cette durée et enlevée dès les travaux terminés.

- 8) Comme déjà mentionnée ci-dessus, la clé de répartition globale des coûts a déjà été définie et se trouve dans le préavis (point 5.1), le Canton contribuant à 83.4%, la commune de St-Sulpice à 11,2% et Ecublens à 5,4%. Une clé de répartition convenue en 2013 entre Ecublens, St-Sulpice et l'Etat de Vaud pour l'ensemble des travaux de la RC1.

CONCLUSIONS

Après délibération les membres de la commission ont voté à l'unanimité d'accorder l'octroi d'un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.00 pour la requalification du tronçon de la route cantonale RC1A, étape 3 (secteur Tir-Fédéral-Venoge) avec l'assurance que des modifications proposées par la commission de certains ouvrages liés à l'aspect sécuritaire, éclairage, plantations sont encore possibles.

Les commissaires craignent que le budget ne soit pas respecté surtout en ce qui concerne l'élargissement du Pont de la Venoge. Ils demandent que le Conseil communal soit régulièrement tenu au courant des avancées de ce projet et de son impact financier.

Ils rappellent qu'ils ne veulent pas être amenés, ces prochaines années, à demander des corrections pour des éléments qui ont été mal réfléchis comme sur les étapes 1 et 2. Il faudra anticiper autant que possible l'usage de cette route pour l'avenir et faire ces travaux avec intelligence. C'est pour ça que la commission a demandé que la Municipalité nous informe à intervalles réguliers de l'avancement de ces travaux et des dépenses liées à cette réalisation.

En conclusion de ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAINT-SULPICE

- Vu le préavis municipal n°03/19
- Vu le rapport de la commission chargée de son étude
- Considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour

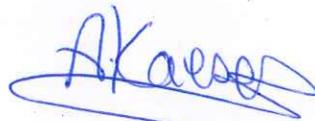
DÉCIDE

1. d'accorder à la Municipalité un crédit d'ouvrage de CHF 2'400'000.00 pour le financement des travaux de requalification de la route cantonale RC1a- 3^{ème} étape ;
2. de financer ces travaux par la trésorerie courante ou par un emprunt non affecté qui sera souscrit par la Municipalité ;
3. d'amortir cette dépense sur une durée de trente ans.

Ainsi fait à St-Sulpice, le 26 mars 2019

AU NOM DE LA COMMISSION

La Présidente



Alice Kaeser-Moser

Le rapporteur



Mme Carole Graetzel